DATE : 12/12/2016
NAF : 21509
CLIENT : SUEZ
CONTREMARQUE :
N° SERIE BRAS : 2016-47-05

DALBY
Siège Social : BP1-RN21 47240 Saint-Antoine de Ficalaba
Tél : 05 53 01 55 00 - Fax : 05 53 40 16 88

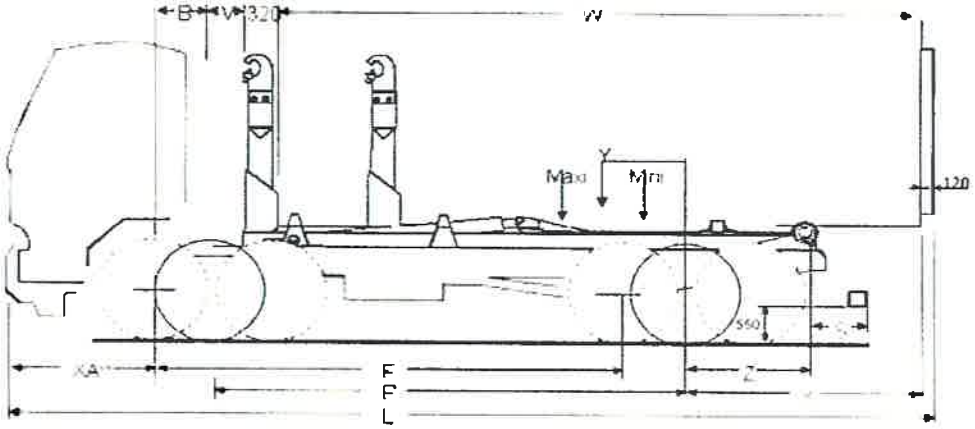
REPARTITION DES CHARGES DU VEHICULE CARROSSE

CAMION

MARQUE :	SCANIA	TYPE COM :	P410	TYPE MINE :	N331C0058019C3CD3AxH411OA201D1001D		
N° SERIE :	YS2P6X20009214784	EMP. CCIAL F :	4300	EMP. TECH F° :	4834		
TYPE CABINE :	MOY HOR	ENTREE CARROS :	565	PAF AVANT XA :	1460		
CARROSSERIE :	BEN AMO	PAF X MAXI :	3455	PAF X MINI :	NC		
PTAC :	26000	PTRA :	44000	CH MAXI AV :	8000	CH MAXI AR :	19000
POIDS AV MINI :	4080	Y MINI :	NC	Y MAXI :	NC	LARGEUR :	2550

BRAS

MODELE :	XHM3C20M 5250PSX	LONGUEUR NET :	5250	ANGLE BEN :	0		
PUISSANCE :	20	COTE BRAS Z :	1746	ESP CAB/BRAS V :	445		
TYPE BAE :	GT	COTE BAE S :	390	COURSE BAE :	600		



MASSE CHASSIS NU EQUIPE AVEC BRAS

CALCUL	AVANT	ARRIERE	TOTAL
CHASSIS EQUIPE	5960	5220	11180
EQUIPEMENT	/	/	3300
CARBURANT	133	107	240
CONDUCTEURS	150	0	150
TOTAL A VIDE	6243	5327	11570

CARROSSAGE THEORIQUE

Y MINI : 254 Y MAXI : 589

	W MINI	W MAXI
BRAS	4600	6800
CAMION	5831	6501
W MAXI PLATEAU :		6959

CHARGE UTILE + CAISSE = 14430 KG

LG CARROSSAGE	SANS	W MINI SORTIE	W MINI RENTRE	W MAXI BEN	W MAX PLAT	W FREQUENT	W MAXI BAE
LONGUEUR W	/	5900	4600	6500	6500	6400	6456
CENTRE GRAVITE	/	554	554	254	254	304	276
CHARGE AV TOT	6243	7897	7897	7001	7001	7151	7067
CHARGE AR TOT	5327	18103	18103	18999	18999	18849	18933
PAF X	2136	2396	1746	2996	2996	2896	2952
LG HT L	8430	8810	8160	9410	9410	9310	9366
SURFACE	21,50	22,47	20,81	24,00	24,00	23,74	23,88

POSITION DES CENTRES DE GRAVITE

Y MINI : 254 mm
Y MAXI : 554 mm
Y MINI NEGATIF HORS AUTORISATION CONSTRUCTEUR
Y MINI : 0 mm

PORTES A FAUX DU VEHICULE

MINI SANS BENNE BAE RENTREE 2136 mm
MINI SANS BENNE BAE SORTIE 2736 mm
MAXI AVEC BENNE SANS REMORQUE 2952 mm
MAXI AVEC BENNE AVEC REMORQUE 2996 mm

ne plaque placée à coté des repères de centre de gravité porte la mention :
Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit ce situer entre les deux flèches ci-contre"

surface mentionnée sur la plaque de tare est celle du véhicule sans benne avec BAE rentrée.
es autres surfaces sont données avec portes et ferrures n'excédant pas 120 mm.
es véhicules mis en circulation après le 31/03/2003 doivent être munis d'une barre anti-encastrement arrière qui peut être rétractée lorsqu'ils nt équipés de remorques ou circulent en circuit fermé hors route.

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE D'UN PTAC SUPERIEUR A 3,5 TONNES

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 modifié par l'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle de conformité initial)

DATE DU CONTRÔLE :	12/12/2016
N° DE CONTRÔLE :	2016-47-05
CARROSSIER (nom et adresse) :	BENNES DALBY - 47340 St ANTOINE DE FICALBA
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	25/07/2018 (Voir attestation au dos)

IDENTIFICATION DU BRAS :

NAF : 21509
Modèle : XHM3C20M 5250PSX
N° de série : 2016-47-05

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : SCANIA
(D 2) Type Variante Version : N331C0058019C3CD3AxH411OA201D1001D
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : YS2P6X20009214784
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) : 26000
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg) : 44000
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 11495
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 11420
(J 1) Genre national (3) : CAM
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BEN AMO
(P6) Puissance administrative (CV) 34
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (U 1), (U 2), (V9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 8,43 m Largeur : l = 2,55 m Surface : L x l = 21,50 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné, carrossier, certifie :

• disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route;
• avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus;
• que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation,

- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non comprises les ferrures et charnières, satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité (1)

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J 1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport des marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM),
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3)

Fait à Saint Antoine de Ficalba
Le 12/12/2016
Signature et cachet du carrossier qualifié

Sté BENNES DALBY
RN 21 - BP 1
47340 Saint Antoine de Ficalba
Tél. 05 53 41 55 88 / Fax 05 53 40 16 88
SIRET 381 743 194 00015 - APE 342 A

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules,